

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Sarthe  
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202311/14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation et  
d'affichage : 14/11/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 novembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

**Nombre de conseillers  
En exercice : 18  
Présents : 17  
Votants : 18**

le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 novembre 2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

**PRESENTS :** MMES et MM ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LÉBOUC Jacky, LELASSEUX Patrick, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, PRE Julien, ROPARS Martine, ROBIN Murielle, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

**ABSENTS ET EXCUSES :** M. LEFFRAY qui donne pouvoir à M. BRETEAU

Mme MEUNIER est élue secrétaire de séance.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN  
DIFFICULTE (RASED)**

Chaque année, la commune prenait en charge les besoins en fournitures des enseignantes du RASED à hauteur de 100€ afin de travailler avec les élèves en difficulté de l'école.

Pour l'année 2023-2024, les enseignantes ont demandé à mutualiser les subventions des communes dans lesquelles elles interviennent, et demandé une subvention exceptionnelle qui leur permettrait de renouveler leur matériel informatique (3 ordinateurs portables et une imprimante/scanner). Le montant du devis s'élève à 1899.69€.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention représentant 1/5<sup>e</sup> de la dépense, soit 380 €, incluant la dotation habituelle de 100 €.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU



Date de publication : 27/11/2023